

COMPTE-RENDU DE SEANCE DU 25 MARS 2021 A 19H00
CONVOCAION ENVOYEEES PAR MAIL LE 19 MARS 2021

Présents : Mesdames Maud FLAMANT, Sylvie CALAS, Isabelle de VIVIES, Arlette GLORIA, Françoise BARBERI, Marie-France ALRIC
Messieurs Alain VEUILLET, Manuel GONCALVES, François MONTAGNÉ, Frédéric MAIXANDEAU, Jean-Michel MAUREL, Daniel MONTAGNÉ, Paul SALVAN, Rodolphe DUCAMP, Claudian BRUN

Excusés : M.Marc HALWANI pouvoir à M.Paul SALVAN ; Mme.Christelle COURTOIS-SABARTHES pouvoir à Mme Maud FLAMANT ; Mme.Pascale PRADES pouvoir à M. François MONTAGNE ; Mme. Myriam MADAULE pouvoir à M.Manuel GONCALVES

Le conseil s'est réuni sous la présidence de M.Alain VEUILLET, maire.

Secrétaire de séance : Paul SALVAN

La séance débute à 19h00

M. le maire annonce que si des questions arrivent pendant la séance, une réponse leur sera apportée lors du prochain conseil municipal.

Il explique également que les différents points inscrits à l'ordre du jour ont été travaillés par le groupe majorité.

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, M. le maire propose de voter à main levée

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 2

1. APPROUVER/MODIFIER LE COMPTE-RENDU

Le compte-rendu a été publié et affiché le 21 décembre

Monsieur le Maire propose de délibérer pour l'**APPROUVER**

Pour : 15 Contre : 4 Abstention :

2. CONCERNANT LE PV DU CM 17 DECEMBRE 2020

Le PV du Conseil Municipal du 17 décembre a été envoyé par mail le 21/12/2020.

Par mail en date du 13 mars M.Daniel MONTAGNE, élu d'opposition, a demandé une modification du PV du conseil du 17 décembre 2020, dont la secrétaire de séance était Madame Françoise BARBERI, tête de liste de l'opposition

Monsieur le Maire propose de vous prononcer pour ou contre cette modification

Pour : 4 Contre : 15 Abstention : 0

3. RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE

- Demande de subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et dotation de soutien à l'investissement local (DETR/DSIL)
- Demande de subvention Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD)
- Demande de subvention DRAC

- Demande de subvention au département
- Demande de subvention à la région Occitanie
- Signature de l'acte de la préemption maison + terrain située 8 rue de l'enclos (autorisation délib du 4/07/2020) dans le secteur de la future AVAP envisagée (Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine)
- Préemption d'une maison 16 rue de Larroque + terrain
- Appel d'offre MOE assainissement passé : entreprise ALTEREO retenue
- Recollement des biens communaux mené par Monsieur De Viviès en tant que conservateur du patrimoine avec la municipalité

4. REPONSES AUX QUESTIONS DE L'OPPOSITION

Réceptionnées par mails du 15 mars 2021 et 22 mars 2021

5. BUDGET COMMUNAL : COMPTE DE GESTION 2020

Un extrait du compte de gestion 2020 a été adressé par voie dématérialisée à l'ensemble des élus le 19 mars 2021.

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

M. le maire propose d'**APPROUVER** le compte de gestion 2020.

Pour : 15 Contre : 4 Abstention : 0

6. BUDGET COMMUNAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Un extrait des comptes administratifs 2020 a été envoyé par mail aux élus le 19 mars 2020.

M. le maire sort de la salle du conseil municipal afin de ne pas prendre part au vote et donne la parole à M. Manuel GONCALVES, qui présente le compte administratif au chapitre.

Ce dernier propose de délibérer pour approuver le compte administratif 2020 de la Commune.

Pour : 14 Contre : 4 Abstention : 0

7. BUDGET COMMUNAL – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020

Considérant que l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice 2020 s'élève à la somme de 409 772.39 €, M. le Maire propose d'affecter :

- 409 772.39 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 4

8. BUDGET COMMUNAL : BUDGET PRIMITIF 2021

Un extrait du budget primitif 2021 a été envoyé par mail aux élus le 9 mars 2021.

M. le maire présente le budget primitif 2020 de la commune au chapitre et propose de l'**APPROUVER**.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 4

9. BUDGET ASSAINISSEMENT : COMPTE DE GESTION 2020

Un extrait du compte de gestion 2020 a été adressé par voie dématérialisée à l'ensemble des élus le 19 mars 2021.

M. le maire propose d'**APPROUVER** le compte de gestion 2020.

1^{er} vote :

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

2d vote à la demande de Mme BARBERI

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 4

10. BUDGET ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Un extrait des comptes administratifs 2020 a été envoyé par mail aux élus le 19 mars 2021.

M. le maire sort de la salle du conseil municipal afin de ne pas prendre part au vote et donne la parole à M. Manuel GONCALVES, qui présente le compte administratif au chapitre.

M. Manuel GONCALVES propose de délibérer pour approuver le compte administratif 2020 assainissement.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 4

11. BUDGET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DES RESULTATS

Considérant que l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice 2020 s'élève à la somme de 43 710.00 €, M. le Maire propose d'affecter toute la somme à l'article 002 en recettes de fonctionnement.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 4

12. BUDGET ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2021

Un extrait du budget primitif 2021 a été envoyé par mail aux élus le 9 mars 2021.

M. le maire présente le budget primitif 2020 assainissement au chapitre et propose de l'**APPROUVER**.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 4

13. CREATION DES POSTES D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-2,

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

M. le maire propose la création de deux postes d'adjoints.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 4

14. ELECTION DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2,

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

M. le Maire propose Mme Arlette GLORIA et Monsieur Paul SALVAN, il demande si d'autres personnes souhaitent se présenter (personne n'est candidat) il propose donc de procéder au vote

Résultats :

Votes Mme.GLORIA : 12

Votes M.SALVAN : 13

Votes nuls : 5

Votes blancs : 5

Mme Arlette GLORIA et M. Paul SALVAN sont proclamés élus par M. le maire.

15. REVISION DU PRIX DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Comme lors du conseil municipal du 22 mai 2014, il est nécessaire de revoir les tarifs appliqués à l'assainissement des eaux usées.

Le barème actuel qui se compose d'une part fixe égale à 0.79€ le mètre cube avec un forfait minimum annuel de 40m3. Ceci ne satisfait pas aux conditions d'éligibilités fixées par l'agence de l'eau Adour Garonne, pour pouvoir prétendre aux différentes aides. La part assainissement du prix de l'eau doit être supérieure ou égale à 1.5€/m3 hors taxe en incluant la redevance de modernisation du réseau de collecte fixée à 0.25€/m3 par l'agence de l'eau.

M. le maire propose d'augmenter cette redevance assainissement de 0.13€/m3 et d'augmenter le forfait annuel à 45m3, à partir du 31 mars 2021.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

-15- RETRAIT DE LA COMMUNE DU SMACM SI CCSA ADHERE EN LIEU ET PLACE DE LA COMMUNE

Suite au courrier de M.DHOMPS, Président du Syndicat Mixte de l'aéroport Castres-Mazamet, qui vous a été transmis en même temps que les convocations.

Conformément à la loi NOTRe, la compétence économique est aujourd'hui clairement dévolue aux EPCI en lieu et place des communes. En conséquence, les communes comme la vôtre, qui assurent depuis 1990 le financement du fonctionnement et des investissements du Syndicat Mixte devront sortir du syndicat et être remplacées par les communautés de communes auxquelles nous adressons le courrier.

M. le président demande à chaque commune de prendre position quant à son retrait du Syndicat Mixte de l'aéroport.

Je vous demande de bien vouloir prendre position pour le retrait de la commune au sein du syndicat mixte.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

-16- VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE DE 2021

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2020, équilibré en section de fonctionnement ;

Considérant que la municipalité entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Comme vous le savez, en 2020, 80% des foyers étaient dégrévés de la taxe d'habitation, cette perte de ressource est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, d'où le changement important des modalités de vote qui vont suivre.

Ainsi le nouveau taux de taxe sur les propriétés Bâties sera égal à la somme du taux communal 2020 et du taux départemental 2020.

Ce taux devient le nouveau taux communal de référence à compter de 2021, cette modification de calcul n'aura aucun impact sur le contribuable.

Sans cette modification, la commune ne pourra prétendre à la compensation de la taxe d'habitation par l'état.

Je vous propose de suivre les directives envoyées par la Préfecture, qui vous ont été transmises en même temps que les convocations, sur le taux de Taxe foncière sur les propriétés bâties à savoir :

- Taxe foncière sur le bâti : 48.23 % (par communale 18.32% et part départementale 29.91%)
- Taxe foncière sur le non bâti : 77.96 % (inchangée)

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

-17- DELIBERATION AFIN D'ATTRIBUER DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

DEMANDE DE SUBVENTIONS 2021				
Structures associatives	SUBV 2020	Proposées au vote		
		Demandées	Part Fixe	Part Variable
AAPPMA Pêche	150,00 €	250,00 €	250,00 €	
ADMR	700,00 €	700,00 €	700,00 €	
AG PG CATM	750,00 €	500,00 €	500,00 €	
agility passion	700,00 €	500,00 €	500,00 €	
APE	1 200,00 €	1 500,00 €	600,00 €	600,00 €
Association de chasse	800,00 €	1 200,00 €	800,00 €	
Caisse œuvre sociales du personnel (COS)	3 984,00 €	3 990,00 €	3 990,00 €	
MJC	3 000,00 €	3 400,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Nostre Vilatge	650,00 €	650,00 €	650,00 €	
Tennis	1 100,00 €	1 600,00 €	1 100,00 €	

us autan	2 600,00 €	3 500,00 €	1 300,00 €	1 300,00 €
vivons viviers	2 500,00 €	150,00 €	150,00 €	
Vivre ensemble à Viviers	0,00 €	200,00 €	100,00 €	
TOTAL	18 134,00 €	18 140,00 €	12 140,00 €	3 400,00 €

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

-18- SUPPRESSION REGIE SCOLAIRE

La régie des recettes « périscolaire » existe depuis le 1^{er} juillet 2019, étant donné qu'elle n'est plus utilisée depuis le mois d'octobre 2020, je propose de la clôturer.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

-19- QUESTIONS DIVERSES

Sans objet

La séance est clôturée à 20h47

